

Conseil départemental

Séance publique du 22 décembre 2023

Intervention de Monsieur Georges Siffredi
Président du Département des Hauts-de-Seine

Rapport n°23.214 – Création d'une société d'économie mixte locale de l'énergie

Mes chers collègues,

Par la délibération qui vous est présentée ce matin, dans le prolongement de l'engagement de notre collectivité en faveur de la transition écologique, je vous propose d'acter le principe de la **création d'un opérateur départemental consacré au développement des énergies renouvelables dans les Hauts-de-Seine**, qui verra le jour dans les tout premiers mois de 2024.

Le travail que nous avons engagé sur ce sujet depuis plusieurs mois trouve son origine dans un constat.

Aujourd'hui, **la compétence « énergie » est dispersée entre plusieurs échelles territoriales**, avec un rôle prépondérant attribué aux communes et, malgré les nombreux documents de planification qui existent – ou sans doute à cause de ces nombreux plans, que ce soit au niveau de l'Etat, de la Région, de la Métropole ou des Etablissements publics territoriaux –, force est de constater que **nous ne disposons pas d'une vision d'ensemble, nécessaire pour déployer une véritable stratégie à même d'accélérer la transition énergétique**.

Moins de 3% de l'énergie consommée sur le territoire alto-séquanais est actuellement produite à partir d'énergies renouvelables et de récupération locales, et des pistes d'amélioration existent notamment dans le développement et le verdissement des réseaux de chaleur et de froid, ainsi que dans la production d'électricité décarbonnée.

Or, dans l'organisation actuelle, les initiatives se développent avant tout dans une logique communale, et l'accès à la ressource fait l'objet d'une insuffisance de coordination qui ne favorise pas l'émergence de projets cohérents et complémentaires.

On le voit de façon flagrante dans le domaine de la **géothermie**, où les projets se multiplient : l'exploitation d'une « gélule » pour développer un réseau de chaleur dans une commune peut empêcher une autre commune de développer le sien. En outre, on constate que l'exploitation des nappes les plus rentables – le Dogger –, offrant des températures suffisamment hautes pour minimiser des systèmes secondaires de chauffe, arrive à saturation dans les Hauts-de-Seine.

Dans ce contexte, **l'échelon départemental apparaît comme le niveau le plus adapté pour à la fois définir un plan de développement cohérent et partagé et assurer sa mise en œuvre dans des délais rapides :**

- l'échelon de la commune ou de l'EPT ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble, comme en témoignent les difficultés rencontrées actuellement ;
- l'échelon métropolitain, quant à lui, compte tenu de l'ampleur du territoire qu'il couvre et de la diversité des problématiques auxquelles il est confronté, compromettrait assurément les chances d'une mise en œuvre opérationnelle rapide.

La **légitimité du Département** à se positionner sur cet enjeu s'appuie sur trois facteurs principaux :

- la **solidité du couple historique que nous formons avec les communes**, d'abord, qui a prouvé son efficacité dans le développement et la solidarité des territoires ;
- la **compétence du Département en matière de lutte contre la précarité énergétique**, d'autre part, et son rôle de chef de file des solidarités qui justifie son engagement dans la mise en place d'outils garantissant un accès à une énergie propre, aux coûts optimisés et moins sensibles aux évolutions du marché ;
- la **capacité d'investissement de notre collectivité**, enfin, qui lui permet de participer au financement des opérations, et de promouvoir l'innovation et les expérimentations sur son territoire pour développer un véritable mix énergétique, avec la géothermie, le photovoltaïque, la méthanisation, la chaleur fatale ou encore les solutions émergentes en matière éolienne.

C'est dans cet esprit que je vous propose la **création d'une société d'économie mixte locale en énergies renouvelables et de récupération**, dont nous serons appelés à approuver les statuts dans les prochaines semaines.

L'actionnariat de cette SEM associera, aux côtés du Département, des communes, un syndicat d'énergie, le SIGEIF, la Banque des territoires, ainsi que d'autres partenaires privés, pour assurer son assise financière et sa capacité à investir.

Elle constituera ainsi à la fois :

- **un outil stratégique de définition et de pilotage** de l'ambition des Hauts-de-Seine pour accélérer la transition énergétique ;
- **un outil opérationnel de financement et de déploiement** de cette stratégie au profit des communes et des Alto-séquanais.
- **un outil d'accompagnement et de conseil** pour les communes et les acteurs du territoire dans le domaine des énergies renouvelables.

Afin de définir le cadre d'intervention de cet opérateur et d'assurer la coordination des projets, le Département a d'ores et déjà engagé, avec tous les partenaires impliqués, une démarche d'élaboration d'**un schéma directeur actualisé des énergies renouvelables, en ciblant dans un premier temps les réseaux de chaleur et de froid sur le territoire.**

Ce schéma permettra de construire un véritable projet collectif, de consolider les projets arrivés à maturité et de programmer les futurs développements sur le moyen terme.

Sur le **volet solaire**, nous avons mené une étude de potentiel d'équipement du patrimoine départemental, qui a permis d'identifier 54 bâtiments où le potentiel est avéré. Il s'agit là d'une première étape, et d'autres études seront conduites – en lien avec les communes ou notre bailleur départemental, Hauts-de-Seine Habitat – pour utiliser le plus largement possible le potentiel photovoltaïque de notre territoire.

Vous le voyez, **dès que cette SEM sera créée, elle pourra très rapidement engager des projets concrets**, dans l'intérêt de nos concitoyens. Car c'est bien là la finalité que j'ai fixée à cet opérateur départemental : **permettre de mettre en œuvre des solutions vertueuses pour toutes les communes et tous les habitants, en assurant un contrôle du prix de sortie de l'énergie pour l'utilisateur, harmonisé à l'échelle du territoire départemental.**



www.hauts-de-seine.fr

